

A la demande de Mesdames Agnès BAUDRIER-BILLON et Frédérique MARIA, il y a lieu de modifier le **sous titre**: absents excusés par absents.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – INFORMATION

Présentation du PEDT par Madame Edith Garnier, Adjointe Déléguée et par Madame Claire Campion, coordinatrice enfance-jeunesse.

Le document provisoire du PEDT est exposé au conseil municipal.

MARCHE PUBLIC - AFFAIRES PERISCOLAIRES – MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Exposé : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

La commune a confié l'organisation et la gestion du périscolaire, de l'extrascolaire et de la jeunesse, à l'association Accueil et Loisirs par le biais de diverses conventions qui se terminent le 6 juillet 2021.

La commune souhaite passer un contrat de prestation de services auprès d'un prestataire pour assurer la continuité des services publics pour le 7 juillet 2021.

Après les échanges, le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 contre (*Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent*),

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le **compte de gestion du receveur** pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document comptable.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif quant à lui :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	1 060 693.71 €	1 378 907.91 €	318 214.20 €
INVESTISSEMENT	943 176.17 €	1 004 436.33 €	61 260.16 €

Et conformément au code général des collectivités locales pour le **vote du compte administratif 2020**, Daniel Houitte, maire doit quitter la séance.

Il convient de nommer un (e) Président(e) de séance et procéder au vote du compte administratif **2020**.

Gilles Lesage, Adjoint Délégué, est nommé président de séance et procède au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le **compte administratif** pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document comptable.

FINANCES - LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE AUGUE - VOTE DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le **compte de gestion du receveur** – lotissement « Quartier du Chêne Augué » pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document comptable.

FINANCES - LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE AUGUE - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif quant à lui

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	193 913.68 €	727 599.52 €	533 685.84 €
INVESTISSEMENT	138 670.58 €	138 670, 58 €	0

Et conformément au code général des collectivités locales pour le **vote du compte administratif 2020**, Daniel Houitte, maire doit quitter la séance.

Il convient de nommer un (e) Président(e) de séance et procéder au vote du compte administratif **2020 – Lotissement Quartier du Chêne Augué**.

Gilles Lesage, Adjoint Délégué, est nommé président de séance et procède au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le **compte administratif** pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document comptable.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Daniel Houitte, maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du code général des collectivités territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu l'excédent de **fonctionnement** cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : **318 214.20 €**

Vu le résultat positif de la section d'**investissement** s'élevant à : **61 260.16 €**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **318 214.20 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'affectation du résultat **2020** – budget principal comme énoncé ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION –EXERCICE 2021

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

La loi de finances a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les ressources perdues par les collectivités sont compensées par des transferts de taxe locale soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale.

Les communes se voient transférer le taux du département soit 19,90 % (Ille-et-Vilaine) du foncier bâti qui vient s'additionner au taux communal. Un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Pour Vignoc, le taux de fiscalité directe pour la taxe foncière des propriétés bâties apparaît au taux de **38,58 %** et est décomposé comme suit :

- 18,68 % part communale
- 19,90 % part départementale
-

En raison du programme d'investissement « Ecole Maternelle » il vous est proposé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de **3%** ce qui donne un taux de **39,74 %** et un produit attendu supplémentaire de **16 437 €**.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties quant à lui reste inchangé c'est-à-dire **47,27 %**.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 contre (*Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent*)

- **APPROUVER** les taux d'imposition suivants :
 - ✓ Taxe foncière bâtie **39.74 %**
 - ✓ Taxe foncière non bâtie **47,27 %.**
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021 – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Conformément à l’instruction budgétaire M14, Daniel Houitte expose, au conseil municipal, que le budget primitif 2021 est équilibré comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 718 315 €	1 718 315 €
INVESTISSEMENT	1 152 620 €	1 152 620 €

Le budget est voté par section et par chapitre.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 voix contre (*Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent*)

- **ADOpte** la section de fonctionnement du budget primitif 2021,
- **ADOpte** la section d’investissement du budget primitif 2021,
- **AUTORISE** le Maire à établir tout document s’y rapportant.

FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021 – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Jean-Marc Renais, Adjoint Délégué

Conformément à l’article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont tenues d’individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget.

Pour ce faire, un état récapitulatif des associations est présenté et joint à la note de synthèse.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (*Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent*)

- **VALIDE** les montants attribués aux associations (*cf état récapitulatif*) pour l’exercice 2021

BATIMENTS COMMUNAUX- POLE EQUIPEMENT PUBLIC – PROGRAMMISTE – CHOIX – ACTER

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Gilles Lesage, Adjoint Délégué

Vu la délibération n°2020-56 portant sur la validation d'un scénario définitif du contrat d'objectif ;

Vu la délibération n°2020-57 portant sur le lancement de la procédure de consultation pour le choix d'un programmiste-assistant à maîtrise d'ouvrage ;

L'appel à concurrence a été lancé courant février deux offres ont été reçues. Après analyse des offres, une des deux offres reçues n'était pas destinée à la commune de Vignoc.

Le cabinet CERUR (Rennes) a présenté une offre correspondant aux critères du cahier des charges pour un montant de 25 650 € HT soit TTC 30 780 €.

L'audition du candidat a eu lieu le 22 mars en présence des représentants du Département, une négociation du montant de la prestation a permis de baisser la prestation à 24 900 € HT soit **29 880 € TTC**.

Le conseil municipal en prend **ACTE**.

RESEAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC – SDE - RUE DU PONT – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Raymond Berthelot, Adjoint Délégué

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Pont (Délibération du 4/02/2021), des travaux extension de l'éclairage public sont prévus. Un chiffrage a été effectué par le SDE.

Le reste à charge pour la commune est de 16 396.98 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

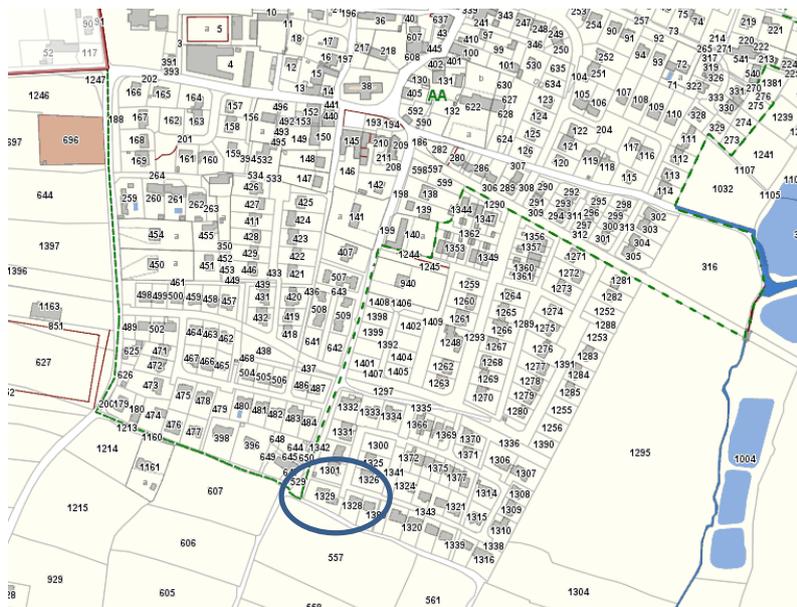
- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**RESEAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - QUARTIER DU CHENE AUGUE -PROJET DE
CESSION D'UNE PORTION DE BIEN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC ET LANCEMENT DE
L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT PORTANT SUR LA DITE PORTION DE BIEN –
APPROBATION**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Raymond Berthelot, Adjoint Délégué

A la suite de la demande de M et Mme N.D d'acquérir une portion de voie communale dont l'origine est deux places de parking- Quartier du Chêne Augué.



La commune doit soumettre à enquête publique le déclassement de cette portion d'emprise communale (parking) située devant la propriété de M et Mme ND. Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du **domaine public** communal pour le faire entrer dans le **domaine privé** communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal à l'issue de l'avis du commissaire enquêteur. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête seront prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision.

Nicolas Daboudet, intéressé ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, par 16 voix pour (dont un pouvoir),

- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'enquête publique pour l'emprise citée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

RESEAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT LUTTE CONTRE LES RAGONDINS ET LES RATS MUSQUES – FGDON – CONVENTION – PIEGEURS - APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Raymond Berthelot, Adjoint Délégué

Par le biais d'une convention entre le FGDON35, le syndicat de la Flume et les communes du bassin versant, la commune encourageait, depuis plusieurs années, la lutte contre les ragondins et rats musqués en choisissant d'indemniser le réseau des piégeurs bénévoles. Le montant versé était de 300 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat de la Flume a fusionné avec celui de l'Ille-et-Illet, et a mis fin à la convention avec le FGDON35. Les communes donc peuvent conventionner directement avec le FGDON.

Il vous est proposé de poursuivre la lutte contre les ragondins et rats musqués avec le FGDON pour le même montant d'indemnisation des piégeurs bénévoles soit 300 €/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la poursuite de la lutte contre les ragondins et rats musqués ;
- **APPROUVE** le montant de l'indemnisation de 300 € ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – ACTER

Présents	Pouvoirs	Absent excusés	Absents	Quorum
16	1	1		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 04/06/2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises :

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
Gazon	terrain d'honneur	Veralia	362,10 €
Fournitures (terreau, paillage coco...)	Atelier	Véralia	383,55 €
Clés pour grilles tunnel et autre	Stade Albert Barbou	Foussier	1 263 €
Accompagnement rédaction DCE	Mairie	KPMG	2 500 €

Le conseil municipal en prend **ACTE**.

Informations diverses

- ✓ Annulation de l'atelier participatif Val d'Ille-Aubigné du 18 avril 2021 et du troc aux plantes report au 10 octobre dans le cadre de la semaine bleue.
- ✓ Commission environnement à programmer une journée ramassage le 18 septembre
- ✓ Le comité des fêtes va organiser un drive-in les 12-13 juin 2021.

HOUITTE Daniel	LESAGE Gilles	GARNIER Edith	BERTHELOT Raymond	BLAISE Laurence	RENAIS Jean-Marc	HOUAL Joseph
PILVESSE Laurence	DABOUDET Nicolas	FOUGERAY Nolwenn	RICHARD Emeline	LAMBERT Arnaud	JOSSE Erwan	CHEVREL Philippe
BERNARD Virginie	LAURENT Patricia	AUBREE Franck	DELACROIX Sandrine	MARQUET Jean-Michel		